

DEPARTEMENT  
DES CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE KERFOT

**Délibération N°2025-065**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 11/12/2025**

Date de convocation : 05/12/2025

Nombre de membres en exercice : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze décembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame SAMSON-RAOUL Caroline, Maire.

Etaient présents : BOCHER Georges, CLECH Chantal, DAOULOUDET Sophie, GERARD Julie, LE GOFF Emilie, LE MEUR Yves, LE ROLLAND Marie-Aimée, OLLIVIER Patrick, PAUL Mickaël, SAMSON-RAOUL Caroline, THOMAS David.

Etaient représentés : VITEL Jean-Claude pouvoir à SAMSON-RAOUL Caroline.

Etaient absents : FAVEAUX Roseline, MEYER Frédéric.

Secrétaire de séance : LE MEUR Yves

Présents : 11

Représentés : 1

Votants : 12

**Budget Communal - Décision Modificative n°1/2025**

Rapporteur Mme Le Maire

Par délibération n°2025-047 du 29/09/2025, le conseil municipal a décidé de signer la convention de participation au fonds de concours pour le parc roulant du SDIS 22 pour les exercices 2025 et 2026.

Il y a lieu de procéder à des réajustements en modifiant certaines inscriptions prévues initialement au budget primitif de l'exercice en cours, afin de procéder au mandatement de la participation 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-20415331 : Subv. éta adm - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	1 100.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	1 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>1 100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>1 100.00 €</b>	<b>1 100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Vu l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des affaires économiques du 4 décembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la décision modificative n°1/2025,
- Autorise le maire ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme.

Madame Le Maire,  
SAMSON – RAOUL Caroline.



Monsieur le secrétaire de séance,  
LE MEUR Yves.

